

## **Mémoire de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) au Comité sénatorial permanent des droits de la personne au sujet du rôle des commissions des droits de la personne dans la lutte contre le racisme à l'égard des personnes noires et d'autres formes de discrimination systémique**

Le 18 mai 2023

*Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) a invité la Commission ontarienne des droits de la personne (la CODP) à lui présenter un mémoire sur les meilleures pratiques ou politiques pour combattre le racisme contre les personnes noires et à lui faire part du point de vue de la CODP sur le modèle d'accès direct à un tribunal par rapport au modèle où les plaintes en matière de droits de la personne sont d'abord examinées par une commission.*

La CODP a utilisé les deux modèles au cours de ses 60 ans d'existence, étant par ailleurs la plus ancienne commission des droits de la personne au Canada. En 2008, le système de protection des droits de la personne de l'Ontario a subi un changement important, passant d'un modèle de commission d'examen préalable à un modèle d'accès direct à un tribunal pour le traitement des plaintes. Le mandat d'intérêt public de la CODP a toutefois été maintenu. D'après son expérience, les commissions des droits de la personne peuvent jouer un rôle unique et essentiel dans la lutte contre le racisme à l'égard des personnes noires et d'autres formes de discrimination systémique, quel que soit le modèle, si leur mandat est indépendant et clair, si leurs attributions et leurs pouvoirs sont étendus et si leurs ressources humaines et financières sont suffisantes pour promouvoir et faire respecter les lois relatives aux droits de la personne. Le Canada a d'ailleurs adopté ce point de vue lorsqu'il a ratifié les [Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme](#). Les Principes de Paris établissent des normes minimales pour assurer la crédibilité et l'efficacité du travail des commissions des droits de la personne et des autres institutions de protection des droits de la personne envisagées dans le cadre de l'un ou l'autre des modèles.

Avant la modification du système de l'Ontario, les attributions de la CODP comprenaient le pouvoir d'enquêter sur les plaintes individuelles et de s'attaquer au racisme contre les personnes noires et à d'autres formes de discrimination systémique. Parmi les exemples de son travail systémique à l'époque, on peut citer l'enquête publique marquante de la CODP et son rapport de 2003, [Un prix trop élevé : Les coûts humains du profilage racial](#). Ce rapport a mené à la publication de la [Politique sur le racisme et la discrimination raciale](#) de 2005 de la CODP. Les pouvoirs conférés à la CODP lui ont ensuite permis de conclure une [entente](#) dans l'enquête sur les plaintes systémiques déposées contre le ministère de l'Éducation de l'Ontario et le conseil scolaire du district de Toronto concernant les répercussions négatives disproportionnées de la loi sur la sécurité dans les écoles sur les élèves racisés et les élèves en situation de handicap. En outre, la Commission a commencé à examiner les effets croisés du racisme dans le cadre d'autres consultations publiques et de travaux d'élaboration de politiques sur la discrimination concernant le [logement locatif](#), l'[état familial](#) et les [droits de la personne contradictoires](#).

Après le passage au modèle de l'accès direct en Ontario, en 2008, la CODP a conservé ses attributions et pouvoirs étendus et a continué à s'attaquer au racisme contre les personnes noires et à d'autres formes de discrimination systémique et de discrimination intersectionnelle dans divers domaines, en travaillant notamment sur les [obstacles liés à l'« expérience](#)

[canadienne](#) » que doivent surmonter les professionnels et autres travailleurs formés à l'étranger, la [santé mentale et les dépendances](#) et [l'isolement dans les établissements des services correctionnels](#).

Des exemples plus récents montrent comment la CODP utilise ses attributions pour mener des recherches et des consultations publiques, formuler des recommandations et élaborer des politiques sur l'application du *Code des droits de la personne* de l'Ontario (le *Code*) pour s'attaquer au racisme contre les personnes noires et à d'autres formes de discrimination raciale, notamment :

- [Pris à partie : Rapport de recherche et de consultation sur le profilage racial en Ontario](#) (2017)
- [Rêver ensemble : Rapport relatif au dialogue sur les peuples autochtones et les droits de la personne](#) (2018)
- [Conseil au gouvernement sur les efforts qu'il déploie pour s'attaquer au racisme systémique contre les personnes noires dans la fonction publique de l'Ontario](#) (2019)
- [Politique sur l'élimination du profilage racial en contexte de maintien de l'ordre](#) (2019)
- [Un Cadre pour un changement destiné à lutter contre le racisme systémique dans les services policiers](#) (2021)

La CODP a exercé les pouvoirs d'enquête publique que lui confère le *Code* pour traiter des questions de racisme dans le contexte du bien-être de l'enfance et du maintien de l'ordre, dont, respectivement :

- Le rapport [Enfances interrompues](#) faisant suite à l'enquête de la CODP sur la surreprésentation des enfants autochtones et noirs dans le système de bien-être de l'enfance de l'Ontario (2016)
- Les rapports provisoires [Un impact collectif](#) (2018) et [Un impact disparate](#) (2020) : rapport provisoire relatif à l'enquête de la CODP concernant le racisme contre les personnes noires au service de police de Toronto.

En vertu de son mandat, la CODP est également intervenue dans plusieurs cas de discrimination raciale contre les personnes noires devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et à divers échelons du système judiciaire, notamment :

- [Logan v. Ontario \(Solicitor General\)](#), 2022 HRTO 1004
- [Peel Law Association v. Pieters](#), 2013 ONCA 396 (CanLII)

Les litiges peuvent parfois mener à des règlements positifs. Par exemple, en 2012, la CODP [a réglé](#) une affaire concernant la Commission des services de police d'Ottawa. Dans le cadre de cette entente, les agents du SPO ont recueilli des données raciales sur les contrôles routiers pendant deux ans à partir de 2013.

Le respect de la loi sur les droits de la personne doit également être sollicité au moyen d'efforts de collaboration. Par exemple, la CODP collabore avec les communautés noires et les responsables institutionnels pour s'attaquer au racisme contre les personnes noires dans le

cadre de son [projet sur les droits de la personne](#) avec le service de police régional de Peel et la Commission de services policiers de Peel. La CODP travaille également à l'élaboration d'un [plan d'action](#) pour s'attaquer au racisme contre les personnes noires dans le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario et elle a récemment organisé la première étape de cette initiative, soit une table ronde avec des étudiants et des responsables du secteur de l'éducation.

Les commissions des droits de la personne devraient collaborer pour lutter contre le racisme systémique au moyen d'une campagne d'éducation du public. En outre, le module d'apprentissage en ligne très populaire de la CODP, [Dénoncez-le : Racisme, discrimination raciale et droits de la personne](#) est adapté pour être utilisé par l'École de la fonction publique du Canada afin de contribuer à la formation des fonctionnaires fédéraux.

Les commissions peuvent également soutenir la responsabilité du gouvernement et des institutions publiques en ce qui concerne le respect des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne. En 2022, par exemple, la CODP a présenté [ses observations](#) sur les 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> rapports du Canada au Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, soulignant les domaines qui continuent à susciter des préoccupations ainsi que les priorités d'action.

En se servant de leurs attributions en matière de promotion et d'application de la loi pour adopter ce type d'approches intégrées, les commissions des droits de la personne peuvent s'attaquer de manière significative au racisme à l'échelle systémique, à condition que les ressources qui leurs sont consacrées soient suffisantes.

Inévitablement, les différents intervenants des systèmes de protection des droits de la personne au Canada auront des avis divergents sur les avantages et les inconvénients du modèle d'accès direct par rapport au modèle d'enquête d'une commission. Toutefois, le choix du modèle ne déterminera pas la manière dont le système traitera la discrimination contre les personnes noires et d'autres formes de discrimination systémique.

La CODP estime que les principes et éléments fondamentaux suivants garantiront l'efficacité du système et de la commission des droits de la personne, quel que soit le modèle. Un système efficace de protection des droits de la personne doit :

- **être indépendant**, tant en apparence qu'en substance;
- **disposer de ressources suffisantes** pour s'acquitter efficacement de son mandat;
- **promouvoir une culture des droits de la personne** au moyen d'un mandat éducatif large et à plusieurs facettes;
- **intégrer des mesures de promotion et de protection** pour que ces attributions s'appuient mutuellement;
- **s'harmoniser aux obligations internationales** pour donner suite aux engagements internationaux du Canada;
- **assurer une harmonisation interne** afin que tous les acteurs du système des droits de la personne conjuguent leurs efforts;
- **être accessible**, indépendamment du handicap, des moyens financiers, du lieu géographique, de la langue, de la culture ou d'autres déséquilibres de

- pouvoir;
- **adopter une approche systémique** concernant les questions relatives aux droits de la personne;
  - **être spécialisé et représentatif** à tous les niveaux;
  - **résoudre rapidement** les affaires liées aux droits de la personne;
  - **faire preuve de souplesse** concernant les plaintes en matière de droits de la personne;
  - **permettre aux gens de se sentir qu'on écoute** leurs histoires et leurs expériences aux étapes clés du processus;
  - **être équitable et efficace** tant sur le plan de la procédure que sur le fond, dans la réception et l'évaluation des plaintes relatives aux droits de la personne.

Tout processus envisageant une réforme du système des droits de la personne devrait compter sur la participation et l'appui des particuliers et des collectivités que le système est censé servir. Compte tenu des divers points de vue sur ce qu'est un système idéal, il sera difficile de parvenir à un consensus. Toutefois, le changement peut être crédible s'il repose sur un dialogue large, ouvert et transparent avec le public et l'ensemble des intervenants et s'il s'appuie sur des principes et des objectifs communs.

Tout projet de modification des cadres de protection des droits de la personne au Canada devrait être orienté par les principes suivants :

- Préciser les principes et les éléments d'un système efficace de protection des droits de la personne.
- Offrir une occasion d'avoir une vaste discussion équilibrée sur les enjeux et les options offertes.
- Garantir un processus transparent et ouvert favorisant le changement.
- Présenter des conclusions significatives et viables qui soutiendront la revitalisation du système des droits de la personne.
- Veiller à ce que les institutions de défense des droits de la personne et les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le système actuel soient invitées à participer à l'élaboration du meilleur système de défense des droits de la personne possible.

Il est particulièrement important de faire participer les communautés autochtones aux changements des systèmes des droits de la personne en place. Comme je l'ai mentionné récemment dans ma [déclaration](#) devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, tout amendement à la loi sur les droits de la personne devrait entre autres reconnaître explicitement le statut singulier des peuples autochtones. Les communautés autochtones devraient également avoir le droit de créer des approches distinctes et uniques en matière de droits de la personne et des institutions de défense des droits de la personne dirigées par des Autochtones s'ils le souhaitent.

Enfin, et surtout, le succès des institutions chargées des droits de la personne, ainsi que de toute modification à ces institutions, ne sera pas possible sans un personnel et des nominations représentatifs et un financement suffisant pour exercer tous leurs rôles et pouvoirs.

Les membres du Comité sénatorial pourraient, s'ils le souhaitent, consulter ces ressources pour obtenir des précisions sur les points de vue de la CODP à l'époque où le système des droits de

la personne de l'Ontario a été modifié :

- [Document de discussion : Examen du système ontarien de protection des droits de la personne](#) de la CODP (2005)
- [Rapport de consultation : Le renforcement du système ontarien de protection des droits de la personne - Ce que nous avons entendu](#) de la CODP (2006)
- [Observations](#) de la CODP à l'attention du Comité permanent de la justice au sujet du projet de loi 107, loi modifiant le Code des droits de la personne (2006)
- Rapport de l'examen des droits de la personne de l'Ontario 2012 /Andrew Pinto

La CODP est toujours disponible pour faire part de son expérience et offrir des conseils sur la conception et l'utilisation efficaces du mandat d'une commission.

La CODP tient à remercier le Comité de lui donner l'occasion de lui présenter ce mémoire.

Patricia DeGuire  
Commissaire en chef  
Commission ontarienne des droits de la personne